

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0075

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein de l'association Bioforce développement Rhône-Alpes**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 26 septembre 1994, la communauté urbaine de Lyon a adhéré, en qualité de membre associé à l'association Bioforce développement Rhône-Alpes créée le 9 juin 1985.

L'association a pour objet, d'une part, la formation sanctionnée par un diplôme d'agent polyvalent de mission de santé, de développement et de maintenance au bénéfice des populations en difficulté, notamment dans les pays en voie de développement et, d'autre part, l'animation ou la coordination des chantiers de formation développement, en collaboration avec les organisations de solidarité internationale et les utilisateurs concernés.

La qualité de membre associé, donnée à la communauté urbaine de Lyon, lui permet d'avoir un siège au conseil d'administration de l'association.

Il convient donc de désigner les deux représentants de la communauté urbaine de Lyon (un titulaire et un suppléant) au sein de l'association Bioforce développement Rhône-Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 26 septembre 1994 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Richard Moralès, titulaire, monsieur Hubert Julien-Laferrière, suppléant, en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein de l'association Bioforce développement Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,